

Directives du ministre de l'Éducation, 26 mars 2020

Bonjour,

Ce matin, le ministre de l'Éducation, monsieur Roberge, a transmis aux dirigeants des commissions scolaires de nouvelles précisions relatives à son annonce du 22 mars dernier.

Lors de cette annonce, le ministre Roberge avait déclaré que des activités pédagogiques et éducatives seraient rendues disponibles aux élèves du Québec qui doivent demeurer à la maison jusqu'au 1er mai.

Pour le moment, nous tentons de joindre les responsables de la commission scolaire de Laval afin de définir les modalités qui permettront d'offrir le service de support aux élèves, tel qu'il est indiqué dans le communiqué.

Dès que nous obtiendrons les détails sur la mise en place de ces directives, nous vous les ferons connaître.

Syndicalement vôtre,



Guy Bellemare
Président

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca